

COMMUNE DE SANARY/MER
DEPARTEMENT DU VAR
RESSOURCES HUMAINES

N°ARR_24_131_RH

ARRETE DU MAIRE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Nous, Daniel ALSTERS, Maire de Sanary sur Mer,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu Le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories A,
Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,
Vu les Lignes Directrices de Gestion établies après avis favorable du Comité Technique en date du 04/12/2020,

ARRETONS

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade des Ingénieurs Hors classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>ECHELON</u>	<u>PROMOUVABLE A LA DATE DU ...</u>
REY Pierre	5ème	01/01/2024

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et notifiée à l'intéressé.

Fait à Sanary sur Mer, le 11/01/2024

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de 2 mois à compter de la présente notification pour le contester auprès du Tribunal Administratif.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le : 24/1/2024.
Signature :



Le Maire,
Daniel ALSTERS

